

# **Note de politique générale**

## **Budget 2022**

## Préambule

Chacun sait qu'il n'est pas toujours aisé de faire prendre conscience aux personnes mal informées ou refusant par déni ou obstination dogmatique la réalité des choses, que de nouveaux éléments changeant structurellement une situation imposent que l'on reconsidère, avec soin et équité, les paradigmes, les objectifs et le fonctionnement d'une institution.

Pour la Province de Liège, cette nouveauté c'est de se voir octroyer une mission essentielle dans le domaine de la sécurité civile. C'est assurément une chance à saisir même si, comme toute médaille a son revers, elle induit aussi des complications budgétaires.

Lorsque l'on rencontre des difficultés, le responsable politique analyse, propose et agit tandis que celui qui néglige les signes avant-coureurs reste dans une posture figée, surannée et irréfléchie qui mettra en péril l'avenir de l'entité et de la structure qu'il convient de sauver, pas pour elle-même mais pour ce qu'elle représente et offre comme services aux citoyens.

Dès le dévoilement de la nouvelle Déclaration de politique régionale 2019-2024 qui certes confortait l'existence des provinces en leur confiant un rôle en matière de sécurité civile mais qui leur conférait également une charge budgétaire supplémentaire<sup>1</sup>, le Collège provincial a tenté, par tous les moyens, notamment sa force de proposition et de négociation, de réduire autant que possible l'impact que cette dépense pouvait avoir sur les autres missions provinciales.

Dès le projet de modalités de financement connu et la charge budgétaire évaluée, le Collège provincial a étudié finement ce que cela pouvait impliquer département par département, service par service, poste par poste.

Dès la session budgétaire d'octobre 2020, à côté d'économies de fonctionnement, le Collège provincial a signalé que sa volonté était d'éviter à tout prix un bain de sang social en ne recourant à aucun licenciement sec mais en réduisant la charge salariale par le non renouvellement de certains contrats à durée déterminée et par le non remplacement d'agents admis naturellement à la retraite, tout en favorisant la mobilité interne et la formation du personnel en vue de mieux répondre aux besoins pour faire fonctionner efficacement la Province de Liège.

Aujourd'hui comme hier, le Collège provincial entend mettre tout en œuvre pour que cette réforme que la Province de Liège devra supporter et réussir soit réalisée dans un esprit

---

<sup>1</sup> « Les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours. »

*Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces. »*

constructif et sans relent démagogique qui discrédite l'ensemble de l'institution. Pour être clair, ses objectifs sont la recherche systématique de l'efficacité, le maintien de l'emploi ainsi que le bien-être au travail des membres du personnel et en finalité un service de qualité rendu aux citoyens.

Cependant la situation financière est délicate. Pour la première fois, la Province de Liège propose un budget en déficit qui résulte à la fois des constats qui précèdent mais aussi des ambitions du Collège de conserver une institution en ordre de marche.

Certains, plus enclins au déclinisme qu'à une stratégie qui allie une analyse rigoureuse et une ambition raisonnable, auraient peut-être souhaité recourir à une fausse bonne idée en puisant dans les réserves budgétaires dont dispose le Province de Liège. Rappelons que ces réserves ont été constituées notamment pour faire face à des mécanismes d'inflations et d'indexation, pour couvrir le coût de l'ensemble des projets élaborés et décidés précédemment dans le cadre de Liège Europe Métropole ou pour prendre en compte le poids de la cotisation de responsabilisation liée aux pensions. Ces réserves doivent aussi être préservées pour finir ce que nous avons commencé.

À quoi cela servirait-il d'avoir construit un nouveau bâtiment à Bavière si la Province de Liège s'abstenait de l'aménager sans y développer ce projet de pôle des savoirs, sans accueillir un large public susceptible de se cultiver et de partager ses connaissances ? À quoi servirait la rationalisation immobilière du regroupement de l'ensemble des services du département Santé-social sur le site de Saint-Laurent sans y réaliser les travaux nécessaires à l'installation des agents et à l'accueil des publics ciblés ?

Cette réforme des provinces, si elle nous oblige à nous repositionner, est aussi une formidable opportunité de développer les métiers de la sécurité civile et de donner une nouvelle visibilité à l'institution provinciale. Pour la troisième année, nous œuvrons à trouver des synergies entre les six zones de secours, à diminuer leur coût autant pour les communes que pour la Province. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il faut comprendre le travail commandé à la SPI pour établir un état des lieux des casernes. La Province de Liège qui entend bien se voir confirmer sa représentativité dans toutes les zones, veut jouer son rôle à hauteur de l'investissement réalisé.

Au-delà des éléments imprévisibles qui ont jalonné cette première moitié de législature que cela soit la pandémie ou les inondations, le budget 2022 des voies et moyens marque donc un tournant important à bien des égards pour la Province de Liège.

Le choix de continuer à proposer une offre de services variés et de qualité aux citoyens a été privilégié, n'en déplaise aux détracteurs et opposants de principe. Ce ne sont pas simplement des mots, ce sont des projets qui verront le jour en 2022 et que porteront, par leur travail quotidien, des femmes et des hommes motivés à œuvrer au sein d'un service public comme la Province de Liège.

Pour s'en convaincre, voici quelques exemples des réalisations provinciales prévues en 2022 et que le Collège provincial tient à mettre en exergue pour éclairer ses propos. Non, la Province de Liège n'est pas moribonde. Au contraire, son ambition est intacte mais il appartient à chacun de contribuer à cet effort collectif pour que la Province de Liège continue à rayonner au bénéfice des citoyens et des communes.

La Province en 2022, ce sera aussi :

### **L'OM, le nouveau pôle musical provincial inauguré à Seraing**

En décembre 2022, le Service « Musique » de la Province de Liège quittera ses anciens locaux des Chiroux, pour s'installer dans une partie des bureaux de l'ancienne salle des fêtes des Entreprises Cockerill, implantée le long de la Meuse, à l'angle du Quai Louva et de la rue de la Gare à Ougrée. Si le bâtiment, qui comprend des salles de concerts et divers espaces de rencontres, a déjà fait l'objet d'une complète rénovation financée par la Ville de Seraing et la Province de Liège, cette dernière aménage spécifiquement un studio d'enregistrement professionnel dernier cri, répondant aux besoins professionnels du secteur musical émergent de notre territoire. La Province de Liège mènera ses missions de soutien aux artistes, que ce soit par le biais de l'octroi de subsides ou en proposant aux musiciens diverses aides et services tels que de l'aide au développement, des résidences artistiques, des sessions d'enregistrement en studio, des ateliers et formations. C'est l'expérience et l'expertise de terrain de ce dispositif d'accompagnement engrangées depuis près de vingt ans par la Province de Liège qui lui permet aujourd'hui d'être en adéquation avec les besoins du secteur.

### **La conceptualisation du nouveau pôle créatif qui rayonnera sur le territoire provincial et au-delà**

2022 constitue la dernière ligne droite pour finaliser les détails de ce projet d'envergure. Au sein de l'imposant bâtiment, construit par la Province de Liège sur le site Bavière, prendront place un « centre de ressources » mettant à disposition du citoyen et du créatif des médias sous diverses formes, des espaces de convivialité, de lecture, de travail, une cafétéria, une brasserie, ainsi qu'une salle modulable où pourront se dérouler des spectacles et des événements variés, des rencontres littéraires, des conférences... Le lieu sera également consacré à la création artistique via un « exploratoire des possibles » où recherche et expérimentation seront mises à l'honneur. Enfin, une « pépinière d'entreprises » dédiée à la naissance et l'accompagnement de projets culturels et créatifs s'y développera. La thématique de l'Écriture et du Numérique fera de ce pôle artistique provincial un lieu privilégié de créativité et d'activités pluridisciplinaires à partir duquel la Province de Liège construira ses projets et collaborations en matière culturelle (théâtre, littérature, arts plastiques et numériques, jeu vidéo, bande-dessinée, ...).

### **Le retour à une vie normale au Musée de la Vie Wallonne et en matière de médiation culturelle**

La médiation culturelle menée par la Province de Liège reprend ses activités à une fréquence soutenue, grâce à l'évolution positive des normes sanitaires dues à la Covid. Si l'institution

muséale provinciale avait dû arrêter, ou réduire, les représentations des spectacles de son théâtre de marionnettes liégeoises, elle retrouve une jauge classique, reprend les cycles de conférences, les visites guidées et les animations culturelles, en lien avec les questions de société qui l'animent, dans le cadre des expositions temporaires et des expositions permanentes des collections muséales et de son Centre de Documentation. De même, la bibliothèque des Chiroux reprend également le cycle de ses rencontres et animations de manière pleine et régulière.

### **Une offre sportive pour tous**

Afin de garantir une offre sportive pour tous, et surtout pour favoriser la découverte et l'initiation au sport, une nouvelle activité verra le jour en milieu scolaire, tous réseaux confondus, en partenariat avec les communes, les clubs locaux, les fédérations sportives, en ce compris celles des différents pouvoirs organisateurs de l'Enseignement, et le comité olympique en s'adressant aux enfants de 6 à 12 ans. Cette activité résulte de l'effort à consentir pour accroître notre participation dans le financement des zones de secours. Son objectif est d'offrir un produit de qualité basé sur l'expertise des ressources vives du service des sports sans recourir à la collaboration de travailleurs extérieurs.

Soucieuse d'améliorer la pratique sportive, notre institution assurera la pérennisation et l'extension de l'offre existante au sein des infrastructures sportives provinciales par la continuité des travaux de rénovation de Naimette-Xhovémont ainsi que par la métamorphose du Centre de formation de tennis de Huy suite à la construction de deux terrains de padel couverts et la conversion du revêtement des trois terrains indoor en synthétique.

Suite aux terribles inondations qui ont frappé bon nombre de communes de notre territoire, la volonté du Collège provincial est de soutenir les clubs sinistrés de manière complémentaire et non concurrente par rapport à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce soutien pourrait se traduire par un support administratif, voire d'une intervention financière, au regard, d'une part, du contexte budgétaire provincial que nous connaissons mais également des précisions attendues quant à l'intervention des deux niveaux de pouvoir précités, du Fonds régional des calamités et du secteur assurantiel.

### **L'aménagement du carrefour santé-social**

Fin de l'année 2021, la Province devrait officiellement devenir propriétaire de la caserne Saint-Laurent. Une fois les actes notariés passés, l'Institution provinciale pourra concrétiser la première étape d'un large programme de travaux qui permettra de franchir un nouveau palier dans le rassemblement, sur un seul et même site, des services du département santé - social.

Outre la résolution actant la rationalisation de notre patrimoine immobilier et donc des diminutions de nos crédits de fonctionnement et de nos coûts énergétiques, l'objectif de ce rassemblement est de répondre aux besoins des citoyens, dans un esprit d'approche intégrée, où l'individu est considéré dans sa globalité, que ce soit sur le plan de sa santé physique, mentale, ou encore de sa situation sociale.

Depuis 2018, le carrefour santé-social est opérationnel sur le site et accueille diverses associations partenaires dont la dernière arrivée est la Fondation Prince Laurent. Dans les prochaines années, et dès 2022, les travaux d'aménagement concerneront tant des espaces de bureaux que les couloirs ou encore les sanitaires pour permettre à d'autres services du

département d'investir totalement ou partiellement les lieux et donc accélérer le processus d'optimisation financière engendré.

### **Winbooks**

Conformément à son objectif stratégique « Renforcer et dynamiser la place et l'usage du numérique éducatif », la Province de Liège met gratuitement des ordinateurs portables (Winbooks) à disposition des élèves de 1<sup>ère</sup> année pour une durée de deux ans. Cette action, attrayante pour les écoles, permet une première utilisation de l'outil afin de familiariser les élèves à l'apprentissage sur un support informatique. Dès 2022, de nouveaux Winbooks doivent être acquis afin d'équiper les nouveaux élèves de 1<sup>ère</sup> année inscrits pour l'année scolaire 2022-2023. La poursuite du câblage informatique nécessaire à l'installation du WIFI dans les écoles est également prévue. La réserve de matériel pour le 1<sup>er</sup> degré sera alors constituée et les machines défectueuses seront ponctuellement remplacées au fur et à mesure des besoins.

### **Les cantines durables**

En cohérence avec son engagement dans le projet « Green Deal – cantines durables », la Province de Liège a recours au service de l'asbl *GoodPlanet* qui a pour objectif d'aider les cantines scolaires à mettre en place une stratégie de consommation et de développement écoresponsable, durable et qui favorise les menus issus des circuits courts, des producteurs locaux et de l'agriculture biologique. Cette collaboration consiste à « Instaurer une alimentation saine et durable dans les restaurants scolaires ».

Pour ce faire, dès janvier 2021, un marché public « denrées fraîches » a été mis en place. Il s'agit d'un projet pilote d'approvisionnement de produits frais, locaux et de saison. Jusqu'en juin 2022, six cantines sont concernées par ce marché. Ensuite, il est prévu de l'étendre à l'ensemble des cantines scolaires de l'Enseignement de la Province de Liège.

Un travail d'analyse a été entrepris en 2021 et a permis d'adapter les tarifs des restaurants scolaires en les basant sur le coût d'achat des denrées. Les propositions les plus équilibrées au niveau nutritionnel vont volontairement être maintenues à un prix bas pour les élèves et étudiants afin de les encourager à se diriger naturellement vers ce type de propositions.

Enfin, un marché public a été attribué à la firme *IT School* visant à acquérir une application informatique permettant une gestion financière et administrative de trois établissements d'enseignement secondaire en phase pilote. La volonté première est d'éviter les paiements en liquide au sein des écoles mais également de contribuer à notre politique de cantines durables, la réservation des repas permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire. À l'issue du marché en 2022, le projet sera étendu à l'ensemble des écoles secondaires provinciales.

### **Le développement du site d'Amay**

Consciente des enjeux environnementaux et climatiques et afin de rendre le Centre de formation pratique d'Amay pleinement fonctionnel, la Province de Liège poursuivra en 2022 ses investissements par :

- le développement d'un centre de traitement des fumées pour répondre au besoin des pompiers de se former et se recycler à la lutte contre les incendies dans des situations proches de la réalité ;
- la construction d'une zone d'exercices intégrée représentant un « village d'exercices » qui permettra de former les agents des services de sécurité et d'urgence sur un site sécurisé en les confrontant à des mises en situation pratiques.

### **La rationalisation et le regroupement immobiliers**

La rationalisation immobilière du patrimoine provincial est une étape cruciale de la modernisation des réalités de travail des agents provincial et de l'accroissement de l'efficacité des services proposés par l'Institution. Cette rationalisation se poursuit donc en 2022 avec la vente de plusieurs sites et des investissements ciblés pour accroître les bénéfices de certains regroupements de personnel et de ressources.

À titre d'exemple, ce sera notamment le cas sur le site provincial de Crisnée où seront bientôt centralisées les missions des Services agricoles, des ASBL CPL-Promogest et CPL-Végémar ainsi que, dans un souci de cohérence et de complémentarité, du Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité (CPFAR). Leur installation en un lieu unique stratégique renforcera l'identité du Pôle Agriculture et Ruralité en tant que centre de référence en termes d'agriculture, d'innovation, d'adaptation aux nouvelles techniques et technologies liées aux évolutions et de promotion du monde rural.

### **Les cours d'eau au centre de l'attention**

Que ce soit en ce qui concerne ses missions d'entretien des cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie, l'accompagnement des Contrats de Rivières, l'appui proposé aux Communes pour les cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie, la collaboration avec de nombreux partenaires pour la mise en œuvre du projet européen LIFE Vallées ardennaises ou encore le relevé des cours d'eau canalisés, en 2022, la Province de Liège ne manquera pas de travail en matière de cours d'eau.

Ainsi, elle continuera de porter une attention particulière à l'aspect environnemental, tant dans la lutte contre la prolifération des plantes invasives le long des cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie que dans la renaturation des abords. Elle interviendra surtout pour divers travaux de réparation afin de rétablir l'écoulement des eaux et de remettre en état les berges d'un réseau hydrographique fortement impacté par les inondations de juillet 2021 ! Pour faire face à ces conditions particulières et chercher à diminuer l'impact des futures inondations qui ne pourront être évitées, les enveloppes budgétaires devront certainement être revues et des études globales de cours d'eau et de leur bassin pourront être réalisées.

### **Un engagement encore accru en faveur de l'environnement**

Comme elle s'y est engagée au travers de son Plan Climat, la Province multiplie les actions visant à réduire l'empreinte environnementale de son territoire, qu'elles soient tournées vers l'institution elle-même ou vers le grand public.

Ainsi, elle proposera à ses agents d'envisager la mobilité multimodale – une pratique plus écoresponsable en ce qui concerne les déplacements professionnels – en les invitant à utiliser deux parkings de délestage, aux abords des quais Kurth et Timmermans.

Puis, s'adressant à l'ensemble de sa population, elle décernera le Prix des Acteurs de la transition écologique et alimentaire de la Province de Liège. Ce prix est ouvert aux associations (Sociétés Coopératives, ASBL, associations de fait, etc.) qui ont une finalité coopérative et adhèrent aux valeurs et aux principes coopératifs et/ou qui s'inscrivent dans une coordination coopérative d'acteurs. En 2022, un budget sera ainsi désormais spécifiquement dédié au soutien de ces actions innovantes, ancrées territorialement, inspirantes et transposables à d'autres secteurs.

### **La dynamisation de l'offre touristique**

Après avoir mené une réflexion sur sa place dans le paysage institutionnel du tourisme wallon et ses missions en lien avec celles des autres organismes et réorganisé ses services tout au long de l'année 2021, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège se concentrera en 2022 sur l'opérationnalisation de ses nouvelles actions qui cibleront presque exclusivement le prestataire touristique, quel qu'il soit, public et privé, ainsi que les organismes touristiques (supra-)locaux et les collectivités.

La Province de Liège entend ainsi être partie prenante du développement d'une destination plus large - la Wallonie - en soutenant différents types de projets dont la coordination stratégique se réalise à une échelle régionale. Qualifier l'offre ou encore professionnaliser les acteurs sont des exemples de projets qui doivent être portés par la Province, pour le compte d'une destination partagée : *VisitWallonia*.

Pour rappel, le tourisme est incontestablement un secteur qui pèse dans l'économie wallonne et a fortiori au niveau de la province de Liège puisque celle-ci concentre plus d'un tiers des emplois « touristiques » de la Wallonie et qu'en termes de valeur ajoutée, notre territoire représente, à lui-seul, 38 % de la production wallonne.

Il est également à noter que, en matière de vélotourisme et de mobilité douce, la Province de Liège veillera notamment à poursuivre le maillage du réseau points-nœuds tout en veillant à l'entretien du réseau existant.

Par ailleurs, le Domaine provincial de Wégimont continuera de remplir sa mission de tourisme social tout en développant des activités pour entreprises au travers de journées d'entreprise, teambuilding, présentations de produits, ... La Province de Liège veillera également à étendre la belle saison du Domaine, en ouvrant de mai à fin septembre, pour permettre à toujours plus de citoyens de bénéficier d'activités de délasserment à prix modiques.

En ce qui concerne les intercommunales, outils essentiels de la vie économique et du développement de notre territoire, la Province de Liège veillera à rester un partenaire de choix pour ces acteurs du paysage provincial dans la limite de ses moyens budgétaires et des priorisations qui en découleront.

### **La rénovation du Centre de traitement du linge**

En ce qui concerne le Centre de traitement du linge, il poursuivra son projet de redéploiement en engageant dès 2022 les crédits nécessaires pour lancer d'importants travaux de rénovation, faire l'acquisition de nouveau matériel de blanchisserie et véhicules et moderniser ses services. Ces investissements permettront à l'outil de faire face, dans un cadre budgétaire plus strict, aux nouveaux défis et obligations qui se présentent à lui, notamment en ce qui concerne les zones de secours et l'entretien des tenues feu des pompiers envoyés en formation à Amay, qui iront en augmentant, voire à terme, pour toutes les tenues desdites zones de secours.

## **Le soutien aux Agence Immobilières Sociales**

Enfin, en matière de logement, convaincue que les Agence Immobilières Sociales de notre territoire sont en élément clé des politiques intégrées de logement, la Province de Liège maintiendra au budget 2022 un crédit similaire, en dépit des restrictions budgétaires, pour aider les AIS à jouer leur rôle dans le contexte de la crise du (re-)logement post-inondations.

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la "Nouvelle Comptabilité provinciale" telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Les regroupements opérés restent les suivants :

- **Non imputables aux fonctions**  
Recettes et dépenses générales  
Dette générale  
Fonds  
Impôts  
Assurances
- **Administration générale**  
Autorités provinciales  
Administration provinciale  
Patrimoine privé  
Services généraux  
Calamités et étranger
- **Ordre public et sécurité**
- **Communications, Voies navigables**  
Communications routières  
Voies navigables – hydraulique
- **Economie**  
Economie, Commerce et artisanat  
Industrie et énergie  
Tourisme
- **Agriculture**
- **Enseignement**  
Enseignement – Affaires générales  
Centres Psycho-médico-sociaux  
Enseignement secondaire  
Enseignement supérieur  
Enseignement pour handicapés
- **Culture, Loisirs, Cultes et laïcité**  
Complexes de délasserement  
Formation de la jeunesse  
Culture, loisirs, fêtes et cérémonies  
Sports, délasserements de plein air, parcs  
Arts  
Cultes et laïcité
- **Action sociale et Santé publique**  
Interventions sociales et famille  
Soins de santé  
Hygiène et salubrité publique
- **Logement et aménagement du territoire**

# Budget ordinaire 2022

## ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 137.175.074,00 €.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2022 ordinaire se présente comme suit :

### 1.- Recettes du budget ordinaire :

- Recettes de prestations :	14.833.210,00 €
- Recettes de transferts :	299.865.191,00 €
- Recettes de dette :	6.448.006,00 €

Soit un total de **321.146.404,00 €**

Comparativement au budget initial 2021 (316.545.072,00 €), les recettes ordinaires augmentent de **1,45 %**.

### 2.- Dépenses du budget ordinaire :

- Dépenses de personnel :	212.610.422,00 €
- Dépenses de fonctionnement :	45.113.875,00 €
- Dépenses de transferts :	47.671.703,00 €
- Dépenses de dette :	17.750.400,00 €

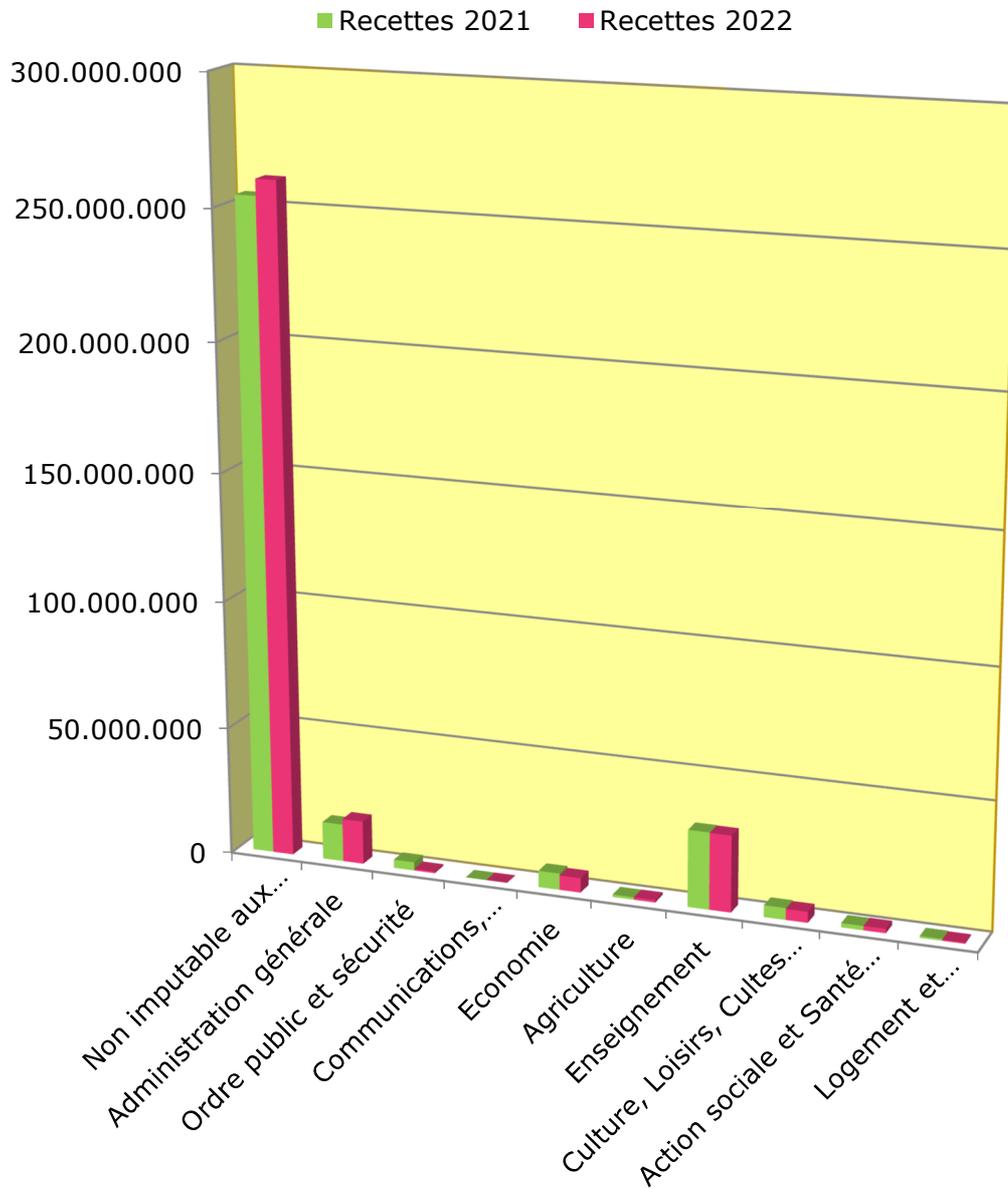
Soit un total de **323.146.400,00 €**

Comparativement au budget initial de 2021 (309.748.831,00 €), les dépenses augmentent globalement de **4,33 %**.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en mali de **1.999.993,00 €**.

Le résultat global de l'exercice 2022, intégrant le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2021 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **20.153,03 €**.

## Vue générale du budget ordinaire par fonction

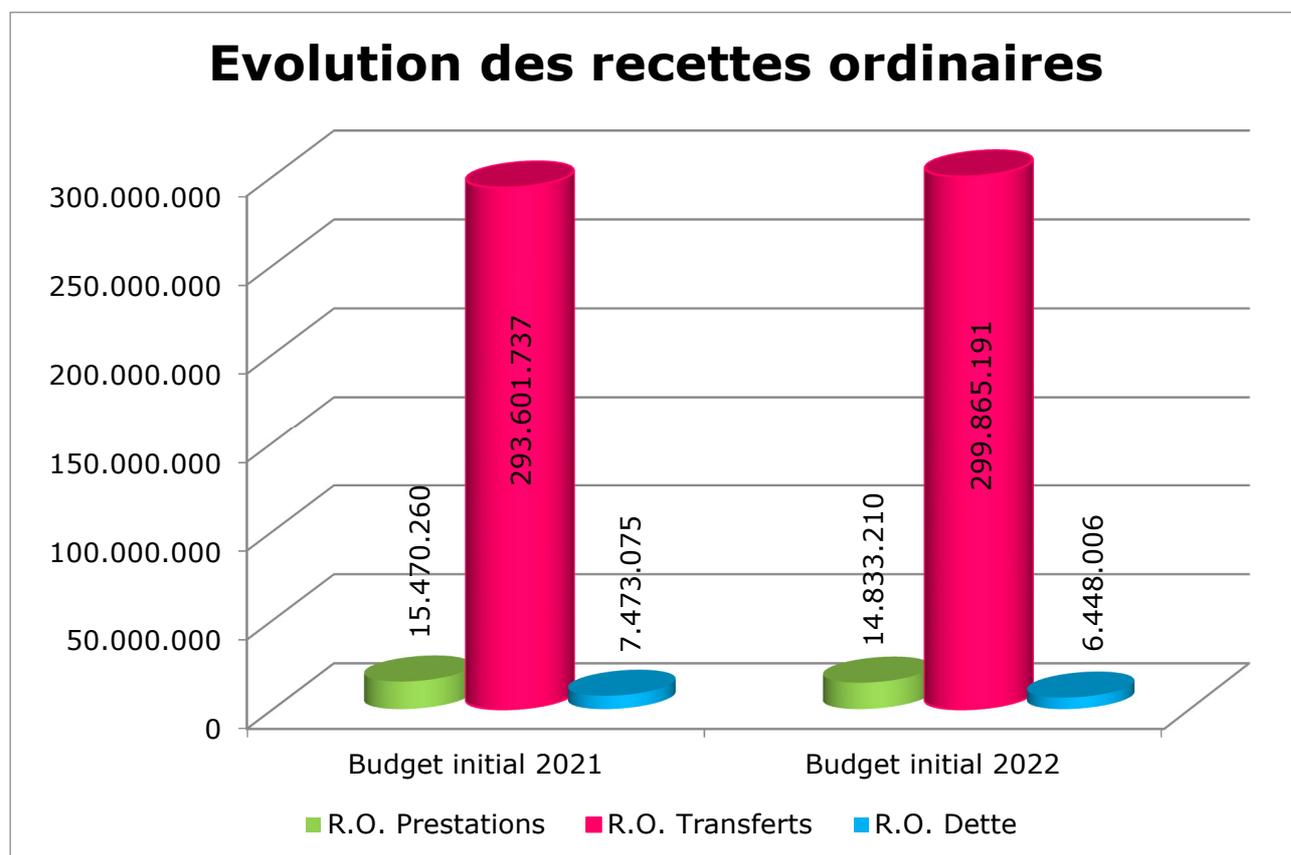


## RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la province des revenus réguliers.

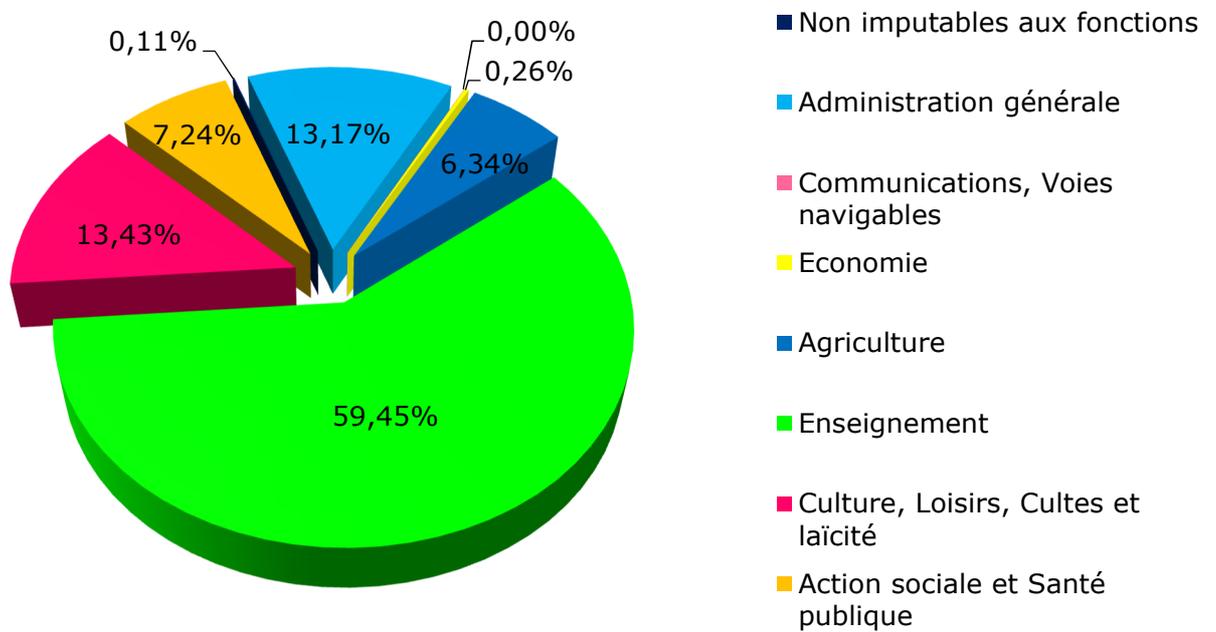
Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

1. Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires, ...



## RECETTES DE PRESTATIONS

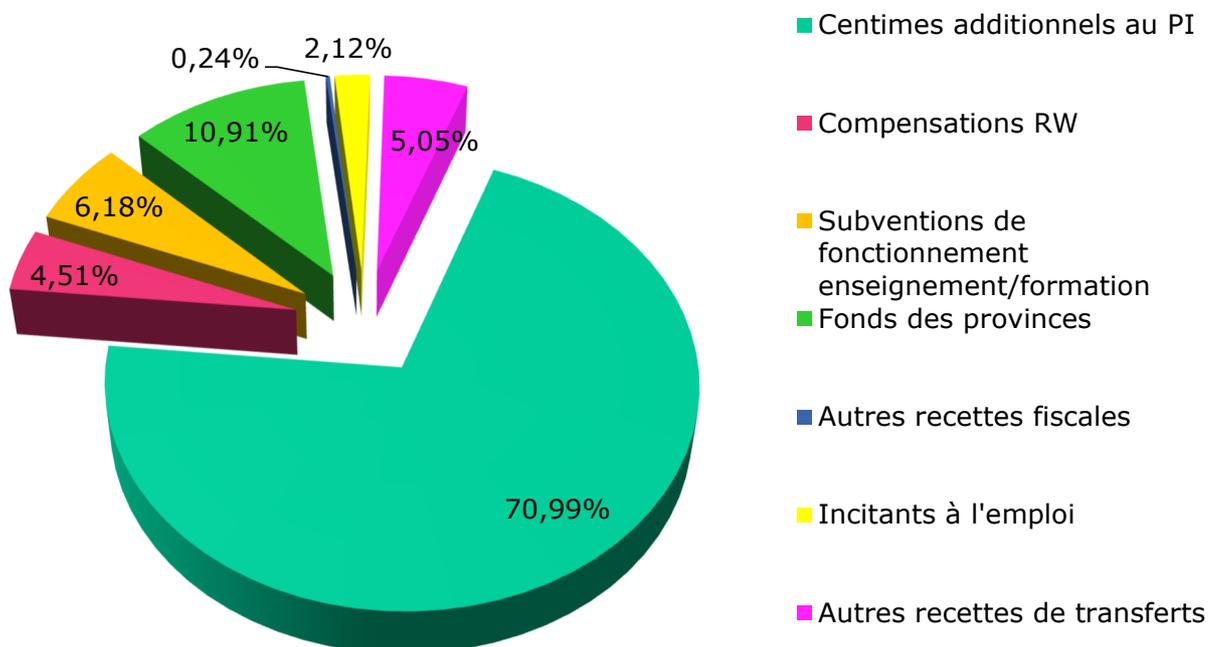
### Recettes de prestations par fonction



Les recettes de prestations représentent 4,62 % des recettes ordinaires au budget 2022, contre 4,89 % au budget 2021.

## RECETTES DE TRANSFERTS

### Répartition des recettes de transfert par nature



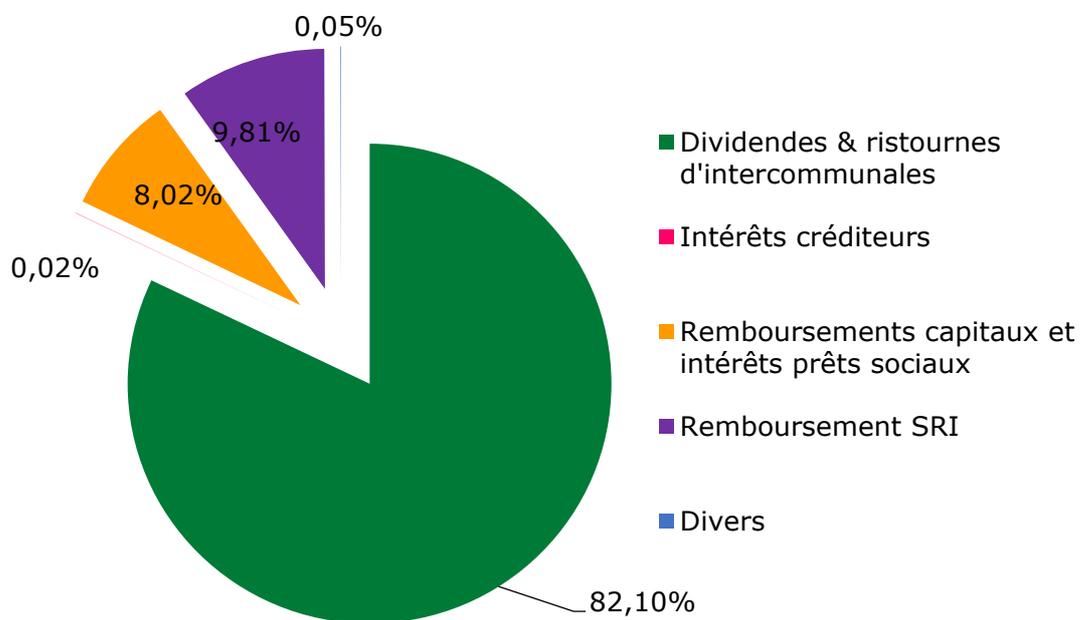
Les recettes de transferts représentent 93,37 % des recettes ordinaires au budget 2022 et sont en augmentation de 2,13 % par rapport au budget 2021.

Le graphique ci-avant permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé à 1750. Le montant communiqué par le SPW nous interpellant nous avons inscrit avec prudence une estimation de 212.872.300,00 €.

## RECETTES DE DETTE

### Répartition par nature

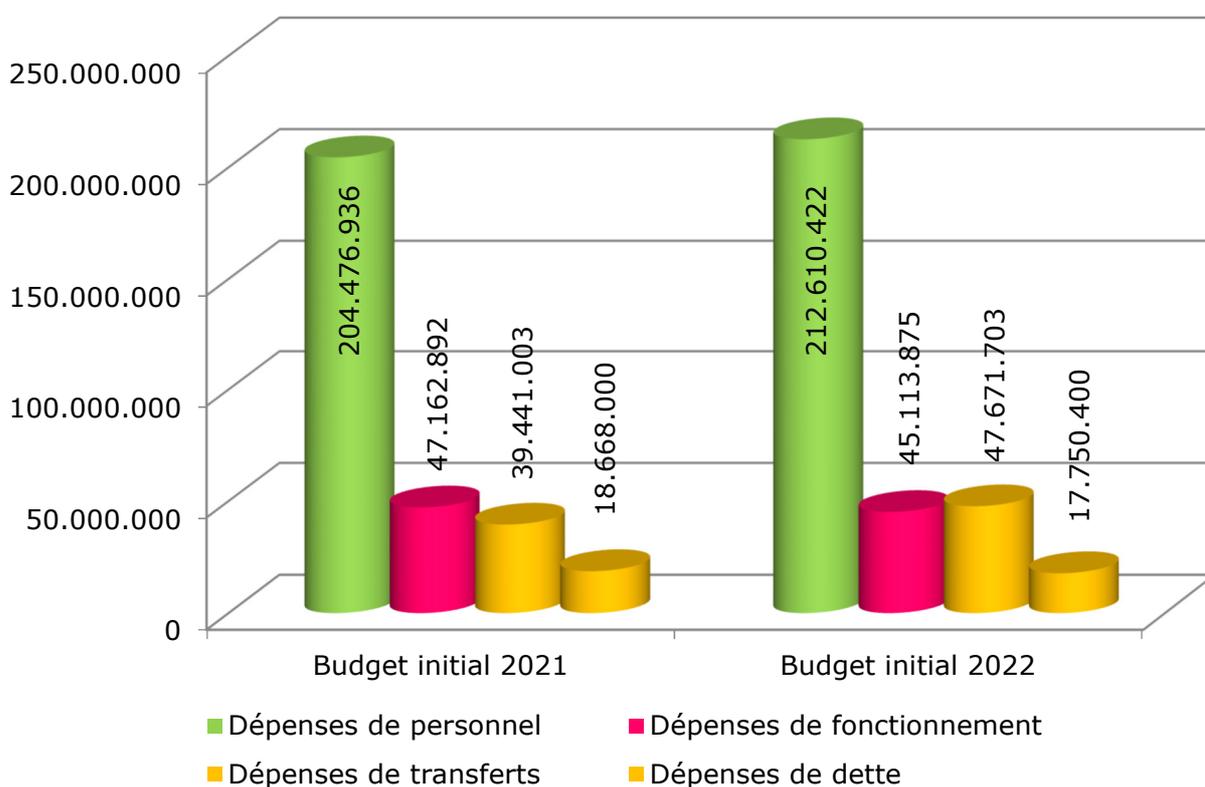


Les recettes de dette représentent 2,1 % des recettes ordinaires au budget 2022 contre 2,36 % en 2021.

## DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

1. Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSS, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence, ...
2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments, ...
3. Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers. Exemples : subsides, participation au déficit des hôpitaux, ...
4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.



## DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent 65,79 % des dépenses ordinaires au budget 2022 (66,01 % à l'initial 2021)

En valeur nette et sans tenir compte du personnel enseignant subventionné, les dépenses de personnel augmentent de 3,98 % par rapport au budget initial 2021.

Une indexation de 2% a été prévue comme le prévoit le bureau fédéral du plan à partir d'octobre 2021.

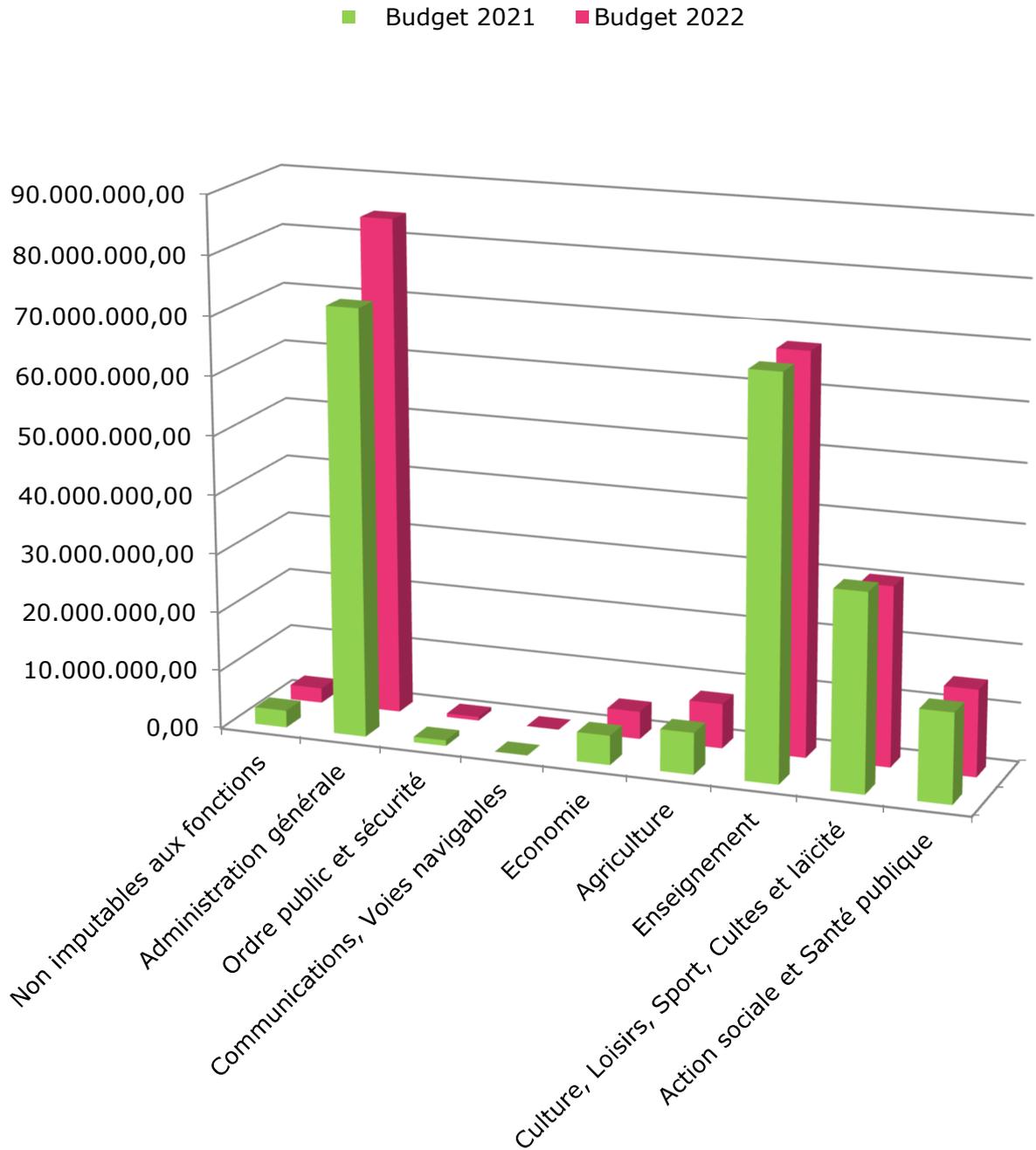
Dépenses de personnel	Budget initial 2021	Budget initial 2022
Rémunérations <i>Evolution N/N-1</i>	126.611.830	123.170.150 <i>-2.72%</i>
Allocations sociales <i>Evolution N/N-1</i>	8.742.440	8.607.510 <i>-1.61%</i>
Cotisations patronales à la sécurité sociale <i>Evolution N/N-1</i>	24.576.090	24.536.500 <i>-0,16%</i>
Cotisations patronales à la caisse de pensions <i>Evolution N/N-1</i>	39.834.376	51.783.852 <i>+30%</i>
Abonnements sociaux <i>Evolution N/N-1</i>	521.380	430.290 <i>-17,47%</i>
Assurances, SPMT, Primes syndicales <i>Evolution N/N-1</i>	1.834.620	1.793.610 <i>-2.24%</i>
Remboursements de traitements <i>Evolution N/N-1</i>	2.356.200	2.288.510 <i>-2,87%</i>
<b>Dépenses de personnel</b> <i>Evolution N/N-1</i>	<b>204.476.936</b>	<b>212.610.422</b> <i>+3.98%</i>

Les rémunérations diminuent de 3.441.680 €.

Les cotisations patronales à la caisse de pension passent de 41,5% à 43%.

La cotisation de responsabilisation à l'exercice propre passe de 11.395.685,24 € en 2021 à 21.686.542 € en 2022

## Evolution des dépenses de personnel



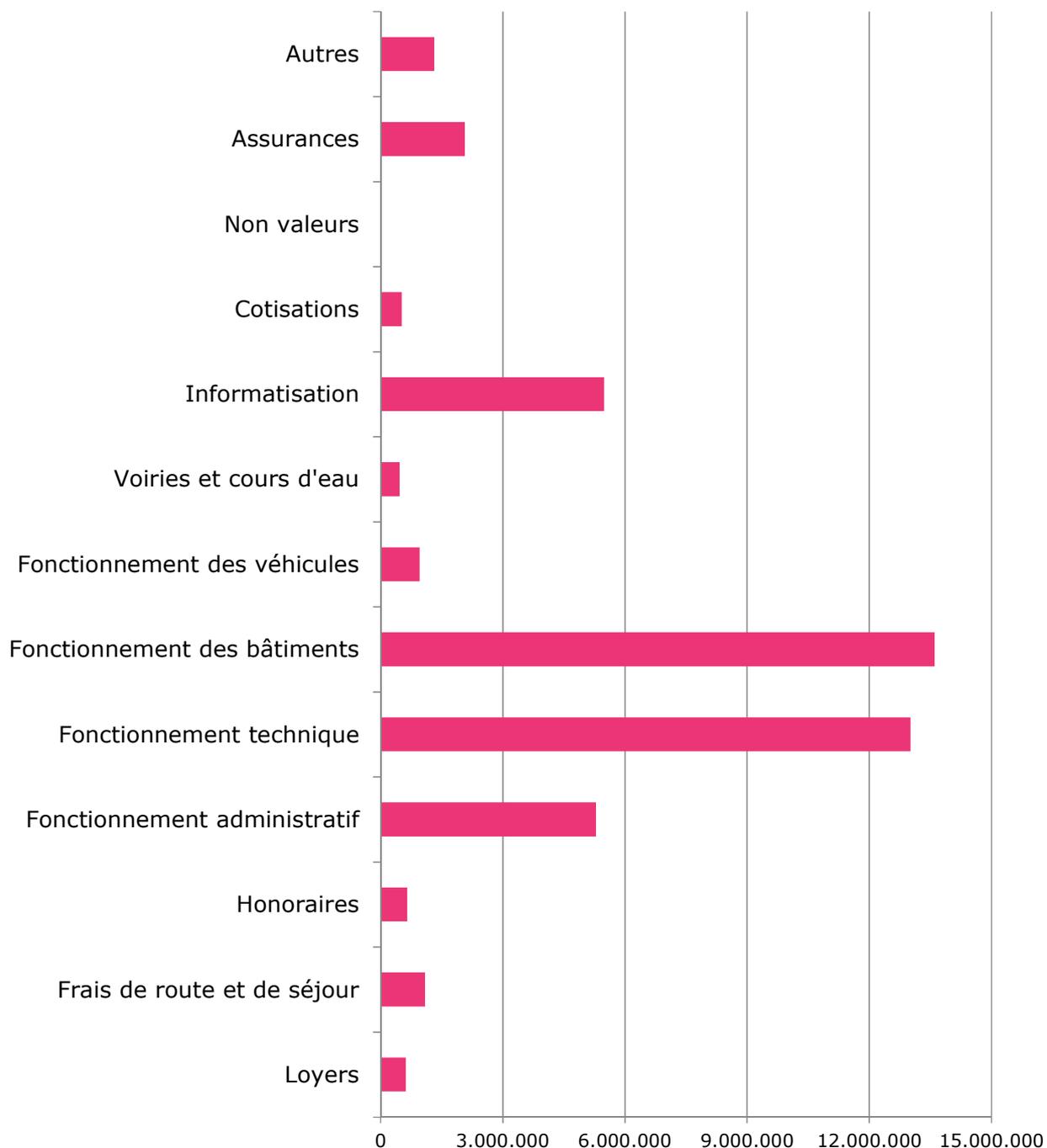
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **45.113.875,00 €** et représentent **13,96 %** des dépenses ordinaires du budget 2022.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- de pouvoir les maîtriser au mieux ;
- de rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

L'importance relative par nature des dépenses provinciales se présente comme suit :



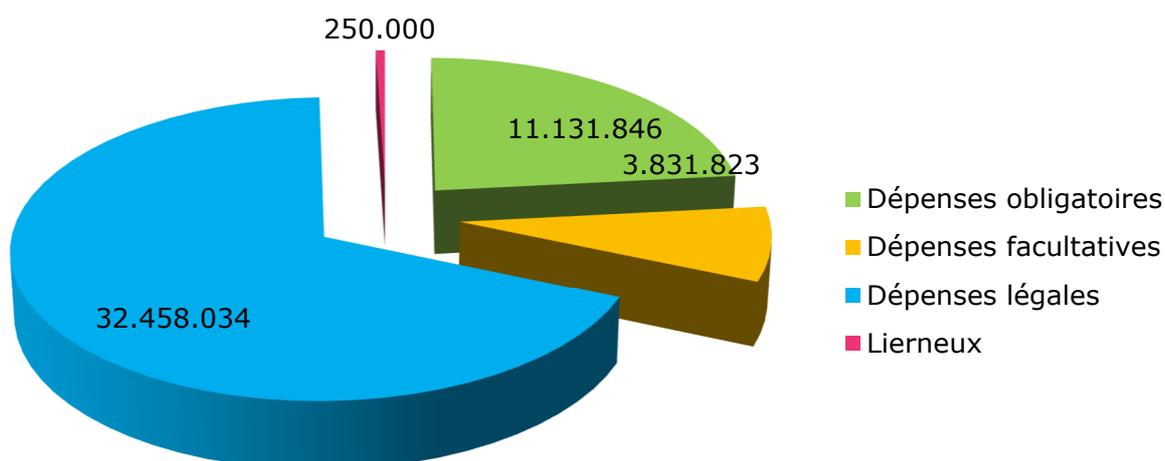
## DEPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts sont de 3 types :

- obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat),
- légales car imposées par des voies légales ou décrétales,
- facultatives.

Les dépenses de transferts s'élèvent à **47.671.703,00 EUR** et représentent **14,75 %** des dépenses ordinaires.

L

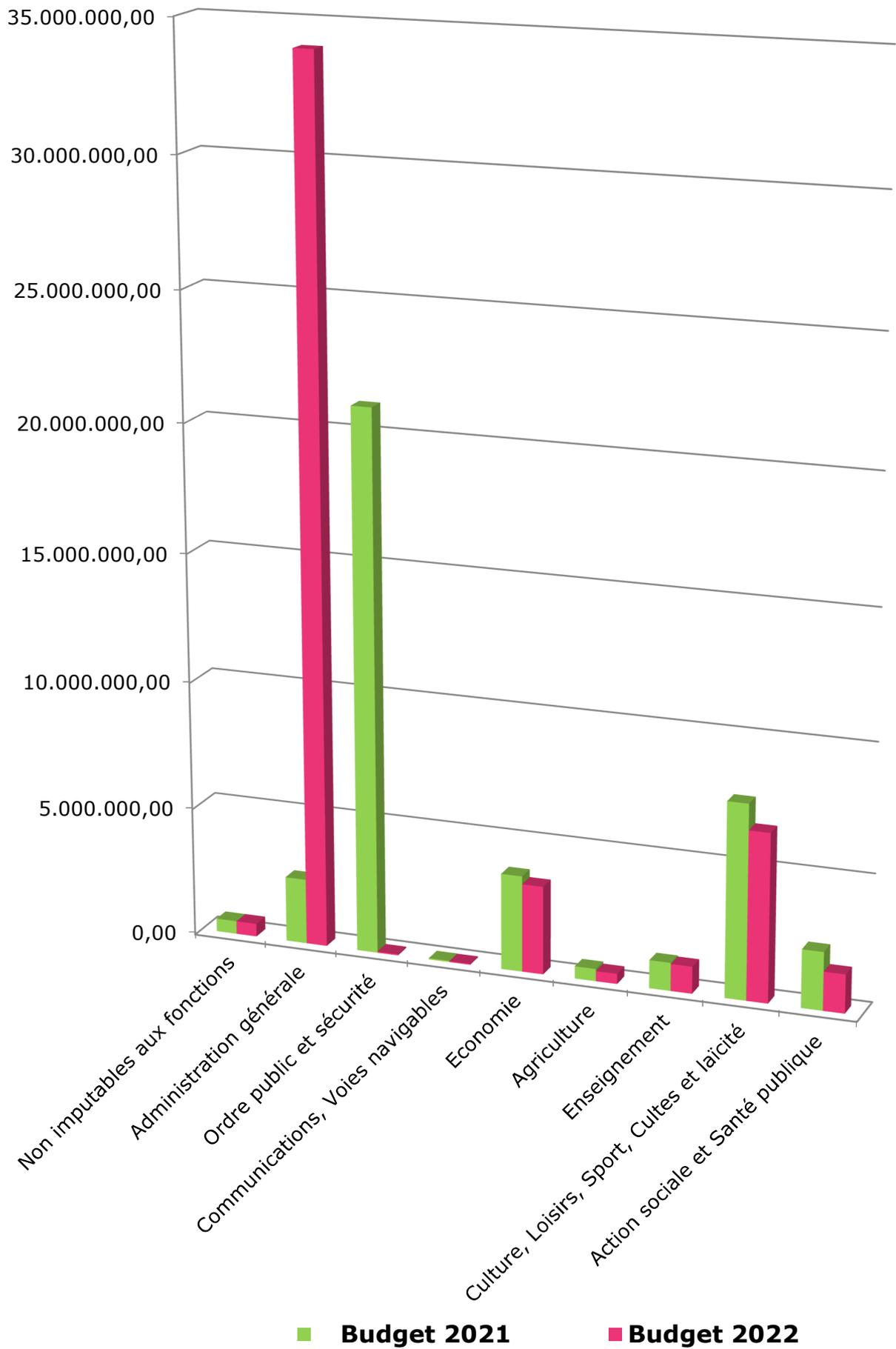


La reprise du financement des 6 zones de secours imposée par la Région wallonne augmente fortement nos dépenses légales.

L'intervention 2021 s'élèvent à 19.793.949 € au budget final 2021 (17.828.572 € au BI 2021).

L'intervention 2022 s'élèvent à 27.018.040 €.

## Evolution des dépenses de transferts par fonction



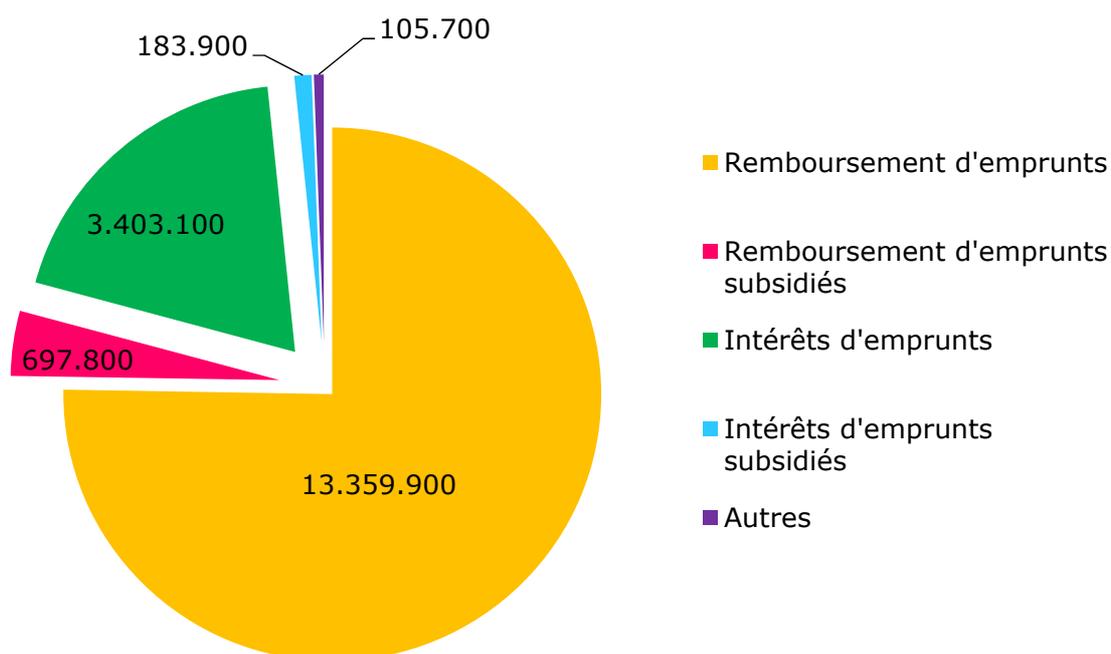
## DEPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 5,49 % des dépenses ordinaires au budget 2022, contre 6,03 % au budget 2021.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2021, dont le montant est au budget initial de **20.404.650,00 EUR**,
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts et billets de trésorerie contractés par la Province,
- 12 mois d'amortissement et intérêts ou prévision de dépenses relatives à d'autres dettes à charge de la Province (prêt partenariat public/privé dans le cadre du redéploiement immobilier de Verviers, annuités souscrites, ...),
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2021 et antérieures.

### Répartition des dépenses de dette par nature



Le solde à rembourser de la dette provinciale, qui s'élevait à 190.693.959 EUR au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et à 137.638.203 EUR au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est porté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 141.143.445 EUR.

Notons que le montant de la résolution d'emprunts 2022 respecte les recommandations, généralement énoncées par la Région en matière de stabilisation de la charge de la dette, en ce que les charges complètes d'intérêts et d'amortissement des emprunts faisant l'objet de la résolution 2022 (estimées à 1.247.881,43 EUR) n'excèdent pas la moyenne arithmétique des charges complètes d'intérêts et d'amortissement des emprunts venus à échéance au cours des années 2017 à 2021 (1.803.786,64 EUR), ainsi qu'il apparaît au tableau ci-après.

Année d'échéance	Amortissements des emprunts venus à échéance	Intérêts des emprunts venus à échéance	Charges annuelles des emprunts venus à échéance
2017	4.715.240,74	20.718,26	4.735.959,00
2018	902.428,47	26.951,26	929.379,73
2019	702.507,77	6.785,37	709.293,14
2020	932.900,46	4.813,99	937.714,45
2021	1.662.522,18	44.064,70	1.706.586,88
<b>Total 5 années</b>	<b>8.915.599,62</b>	<b>103.333,58</b>	<b>9.018.933,21</b>
Moyenne arithmétique :			<b>1.803.786,64</b>

Il y a lieu de noter que **le programme d'investissements 2022 est financé**, par prélèvement sur le budget ordinaire, **à concurrence de 17.741.000,00 EUR.**

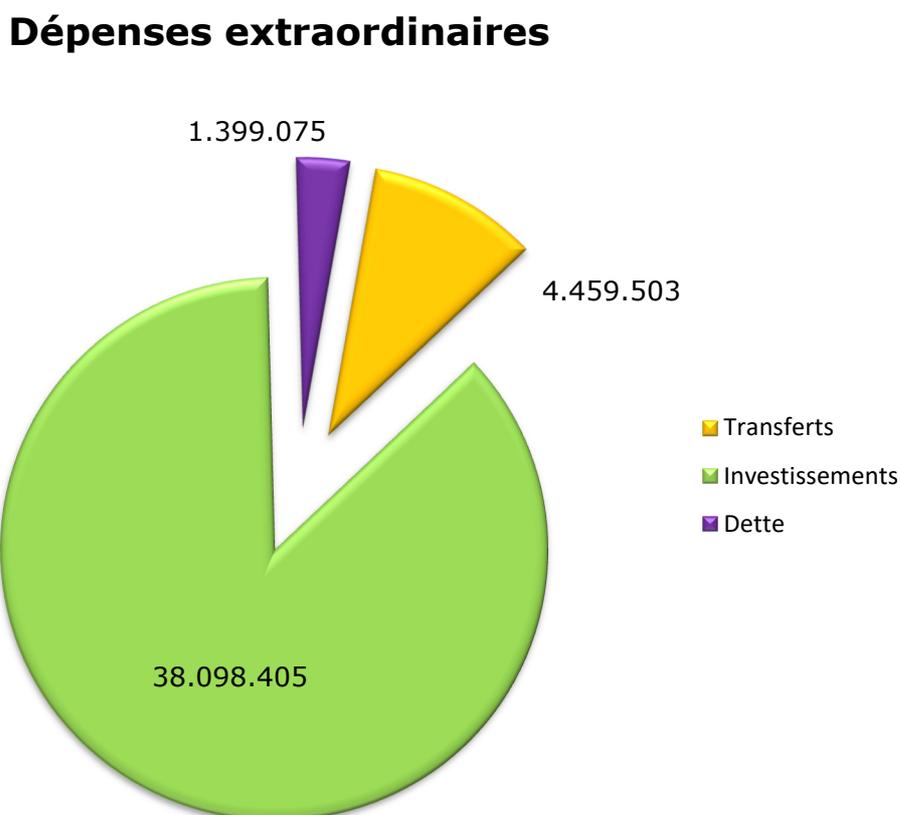
# **Budget extraordinaire 2022**

## PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2022

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples: intervention dans des projets supra communaux, parking d'éco voiturage, participation obligatoire pour les édifices classés, ...
2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés, ...
3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations. Exemples : prêts d'études, libération de parts du capital de la SPI, ...

Le montant total de ces dépenses s'élève à **43.956.983,00 EUR**, se répartissant de la manière suivante :



Le plan d'investissements 2022 est financé comme suit :

- Recettes d'investissements ..... 22.055,00 €
- Subsidés ..... 5.809.000,00 €
- Emprunts ..... 20.404.650,00 €
- Prélèvements sur le BO ..... 17.741.000,00 €
- Boni présumé des exercices antérieurs ..... 13.318,49 €

Globalement, le budget extraordinaire 2022 est présenté en boni de 8.040,49 €.

Le montant financé par emprunt respecte la balise imposée par la Région wallonne de 50,00 EUR maximum par habitant. Ce qui donne, pour la Province de Liège un montant maximum à emprunter de 55.453.350,00 EUR.

